

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2018

---

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL56

présenté par

M. Latombe, M. Balanant, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge et Mme Vichnievsky

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 34, substituer aux mots :

« et de la santé publique »,

les mots :

« , de la santé publique et de l'environnement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La protection de l'environnement fait partie des intérêts légitimes, reconnus par le droit français, au niveau constitutionnel, et mentionné au considérant 21 de la directive (UE) 2016/943.